



SCoT Provence Méditerranée

# ➤ 2<sup>ème</sup> Réunion Publique

## Mercredi 17 décembre 2014

## Qu'est-ce qu'un SCoT?

### C'est un outil :

- ✳ De connaissance et d'analyse du territoire dans toutes ses composantes (Diagnostic)
- ✳ De définition d'un projet (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- ✳ De détermination d'orientations générales de protection et de développement à respecter et à mettre en œuvre (Document d'Orientations et d'Objectifs)
- ✳ Dont les incidences prévisibles sur l'environnement sont évaluées (Evaluation environnementale)
- ✳ C'est une DECISION POLITIQUE traduisant des choix dans plusieurs domaines (Environnement, Consommation d'espace, Habitat, Transports, Déplacements, etc...)

**\*C'est une DECISION JURIDIQUE :**  
Un SCoT approuvé le 16 octobre 2009 par délibération du Syndicat Mixte :

oA l'issue d'un processus d'élaboration encadré (concertation, enquête publique...)

oDevant respecter des règles de fond (cf. principes de l'Article L 121-1 du Code de l'urbanisme et être compatibles avec d'autres documents

oProduisant des effets notamment sur les PLU, les PLH (article L 122-1-15 du code de l'urbanisme)



## Schéma de COhérence Territoriale Provence Méditerranée APPROUVÉ

RECU  
23-10-09  
PREF 83



SCoT arrêté par délibération N°19-12-08/03/198  
SCoT approuvé par délibération N°16-10-09/02/220

du 19 décembre 2008  
du 16 octobre 2009

# Le territoire du SCoT Provence Méditerranée : 125 286 hectares et 552 152 habitants (insee 2011)



**l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise** accompagne **techniquement** le SCoT depuis sa création.

Le **Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée** est l'instance décisionnelle. Les 32 élus du SCoT (**un par commune**) forment le **COMITE SYNDICAL**. Le **BUREAU SYNDICAL** est formé du **Président** et de 6 **Vice-Présidents** chacun ayant la charge d'une **commission** de travail:

Commission  
thématique générale

Commission  
Thématique Mer &  
Littoral

Commission  
Territoriale Toulon  
Provence  
Méditerranée

Commission  
Territoriale Vallée du  
Gapeau

Commission  
Territoriale Sud  
Sainte Baume

Commission  
Territoriale  
Méditerranée Porte  
des Maures

**1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision?**

**2/ Les évolutions règlementaires depuis 2009 :  
les principaux sujets**

**3/ Les évolutions du territoire depuis 2009 : les  
grands constats**

## **1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision?**

2/ Les évolutions règlementaires depuis 2009 :  
les principaux sujets

3/ Les évolutions du territoire depuis 2009 : les  
grands constats

# 1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision?

1. Une nécessaire adaptation du contenu du SCoT aux nouvelles exigences légales. (Grenelle + ALUR + AgAAF) : **des évolutions règlementaires**
  2. Une extension du SCoT « en Mer »: **le volet littoral et maritime**
  3. Une couverture du **SCoT élargie à la commune de Cuers** , incluse dans le périmètre postérieurement à son approbation
  4. En tant que de besoin, une mise en cohérence du SCoT avec **d'autres documents** nés ou révisés postérieurement à son approbation
  5. Revisiter un document approuvé en 2009 : **prendre en compte les nouvelles ambitions et les enseignements tirés de son application**
- Concomitamment à la révision: un **bilan** de l'application des orientations du SCoT en 2015

# 1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision? Le volet littoral et maritime

- L'élaboration d'un **chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer** lancée le 7 décembre 2012 par les élus du SCOT , sur base d'un **Livre Bleu**, document de cadrage à la conduite de la démarche

Bandol  
Le Beausset  
Belgentier  
Bormes-les-Mimosas  
La Cadière d'Azur  
Carqueiranne  
Le Castellet  
Collobrières  
La Crau  
Cuers  
Evenos  
La Farlède  
La Garde  
Hyères-les-Palmiers  
La Londe-les-Maures  
Le Lavandou  
Ollioules  
Pierrefeu-du-Var  
Le Pradet  
Le Revest-les-Eaux  
Riboux  
Saint-Cyr-sur-Mer  
Saint-Mandrier-sur-Mer  
Sanary-sur-mer  
La Seyne-sur-Mer  
Signes  
Six-Fours-les-Plages  
Solliès-Pont  
Solliès-Toucas  
Solliès-Ville  
Toulon  
La Valette-du-Var

*Aujourd'hui, construisons  
notre territoire de demain...*



Le syndicat mixte SCoT\* Provence Méditerranée organise une

## RÉUNION PUBLIQUE MER ET LITTORAL

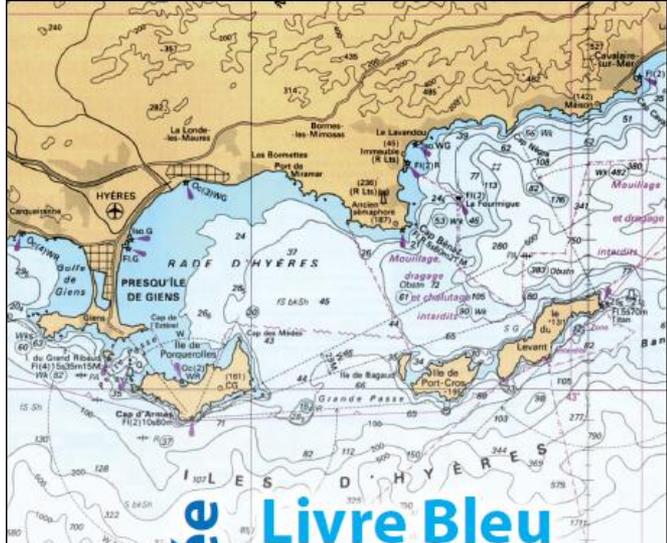
Pour une concertation autour du projet de chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer

**Jeudi 11 décembre 2014 à 18h30**  
Centre Culturel Marc Baron - 83430 St Mandrier-sur-Mer



Info : 04.94.05.35.22 / [www.scot-pm.com](http://www.scot-pm.com)

(\*) Qu'est-ce qu'un SCoT ?  
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) vise à mettre en "cohérence" les politiques en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économie, d'habitat, de grands équipements, de déplacements. Dans ces domaines, le SCoT fixe des objectifs à atteindre pour un développement harmonieux et durable de notre territoire au quotidien.



## Livre Bleu

Eléments de cadrage pour l'élaboration du chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer dit « volet littoral et maritime » du SCoT Provence Méditerranée

**Version adoptée en Comité Syndical le 28 juin 2012**

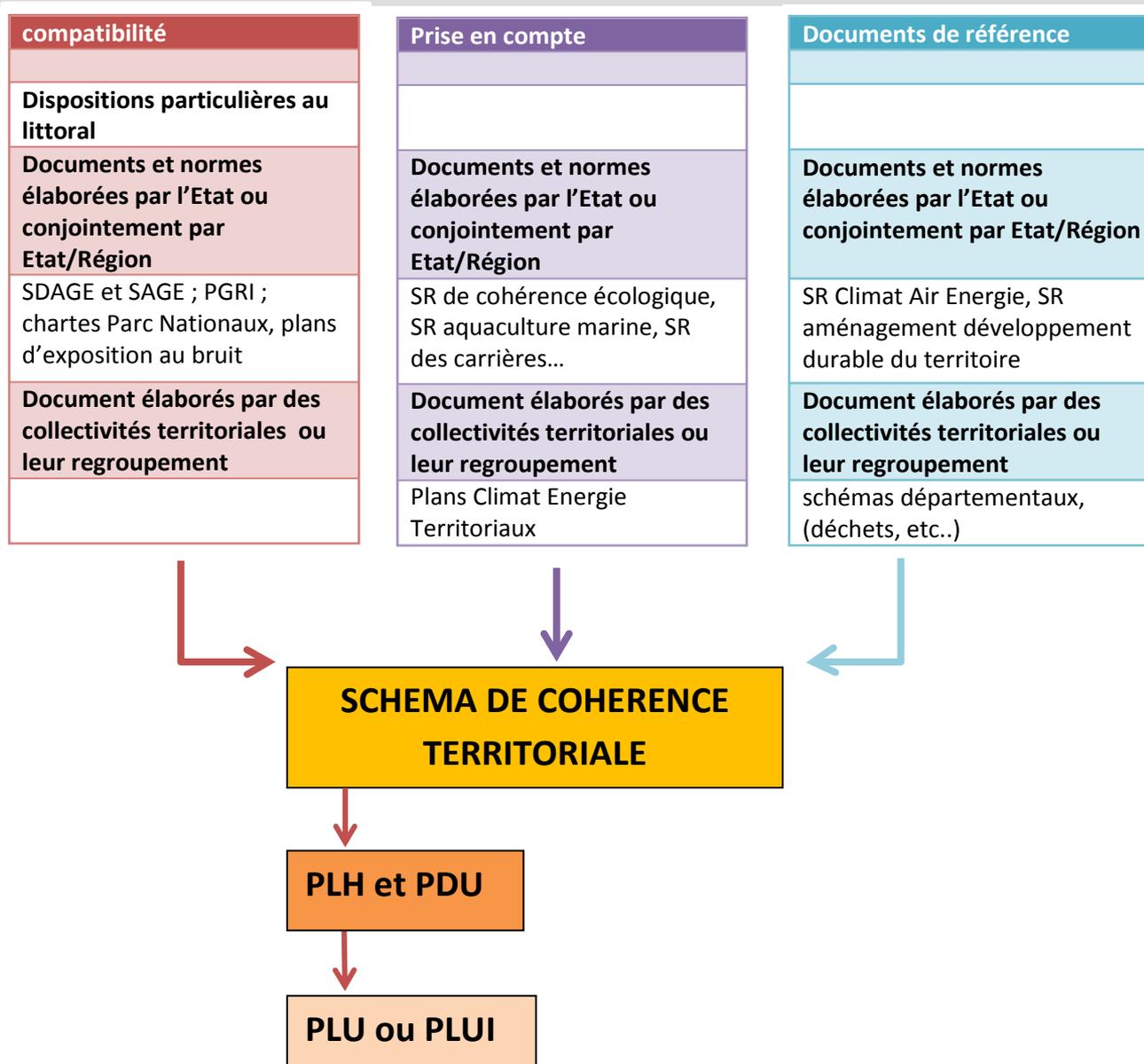


# 1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision? Le périmètre

- Un SCoT à 32 communes (intégration de **Cuers** après l'approbation du SCoT)
- Depuis début 2013, un Syndicat Mixte **exclusivement composé d' EPCI**



# 1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision? Les autres documents



# 1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision? Les autres documents

## ZOOM SUR LE PERIMETRE DU SCoT PM:

### 1/Le SCoT PM doit ou devra être compatible avec :

Disposition particulières au littoral (15 communes)

Document stratégique de façade en cours d'élaboration par l'Etat

Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhone Mediterranee approuvé le 20 novembre 2009 et en cours de révision

Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux du Gapeau en cours d'élaboration ( 15 communes concernées)

Charte du Parc National de Port Cros en cours d'élaboration (communes concernées)

Charte du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume en cours d'élaboration (communes concernées)

Plan de Gestion du Risque Inondation

Plans d'Exposition au Bruit (Hyères-le Palyvestre/Cuers-Pierrefeu/Le Castellet)

### 2/ Le SCoT PM doit ou devra prendre en compte :

Schéma Régional de Cohérence Ecologique approuvé (co-maîtrise Etat/Conseil Régional)

Plan Climat Energie Territoriaux (TPM + 3 communes et CG83) – en cours d'élaboration

Schéma Régional de Développement aquaculture marine –en cours (Conseil Régional PACA)

Schéma Régional des Carrières

Au-delà des documents avec lesquels un rapport de compatibilité ou de prise en compte est exigé par les textes, de nombreux autres plans ou programmes (à portée réglementaire ou pas) seront à considérer durant l'élaboration du SCoT, quelques exemples : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire en cours d'élaboration (Conseil Régional PACA); Schéma Régional Climat Air Energie PACA (co maîtrise d'ouvrage Etat/ Conseil Régional PACA); Schéma Départemental des Carrières du Var, Schéma Départemental Mer et Littoral du Var; Plan Départemental d'élimination des Déchets et assimilés; Docob Natura 2000, Etc.....

1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision?

**2/ Les évolutions règlementaires depuis 2009 :  
les principaux sujets**

3/ Les évolutions du territoire depuis 2009 : les  
grands constats

## Sujet 1: la consommation d'espace

L122-1-2 du Code de l'Urbanisme:

**Le rapport de présentation:**

- présente **une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** au cours des dix années précédant l'approbation du schéma
- justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le DOO.

L122-1-5 du Code de l'Urbanisme

Le DOO arrête, **par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres

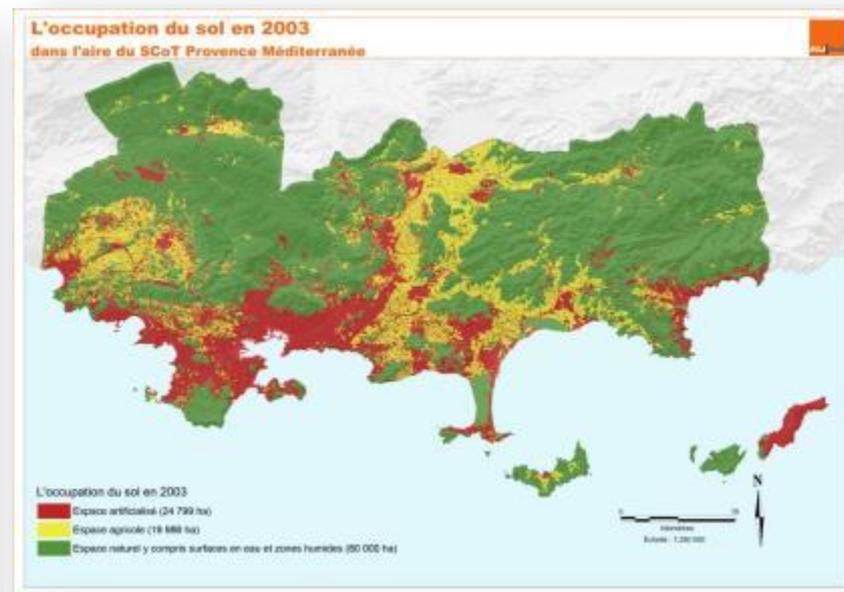
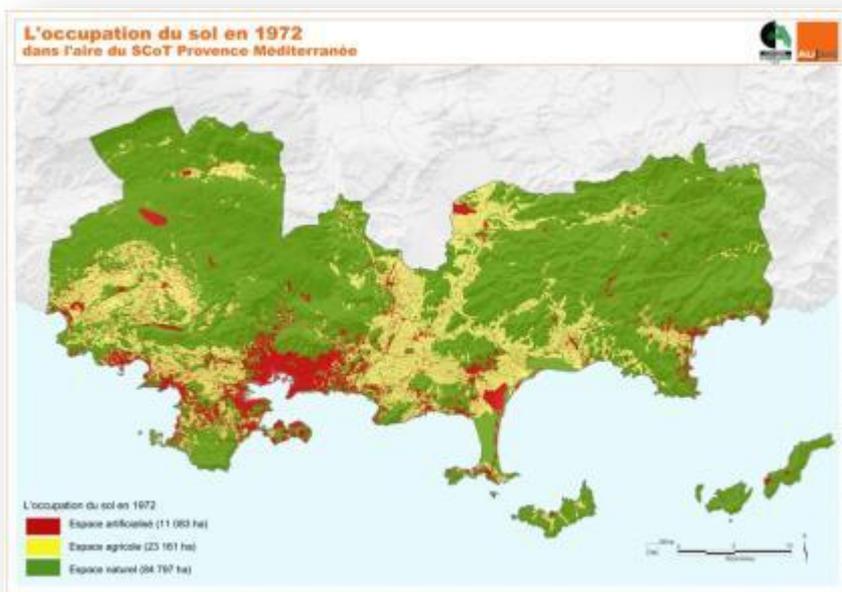
Travaux 2015

**Dans le cadre du SCoT approuvé: réalisation d'un bilan du SCOT (L122-13 du code de l'urbanisme) 6 ans après l'approbation du Schéma**

**En procédant à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace [...]**

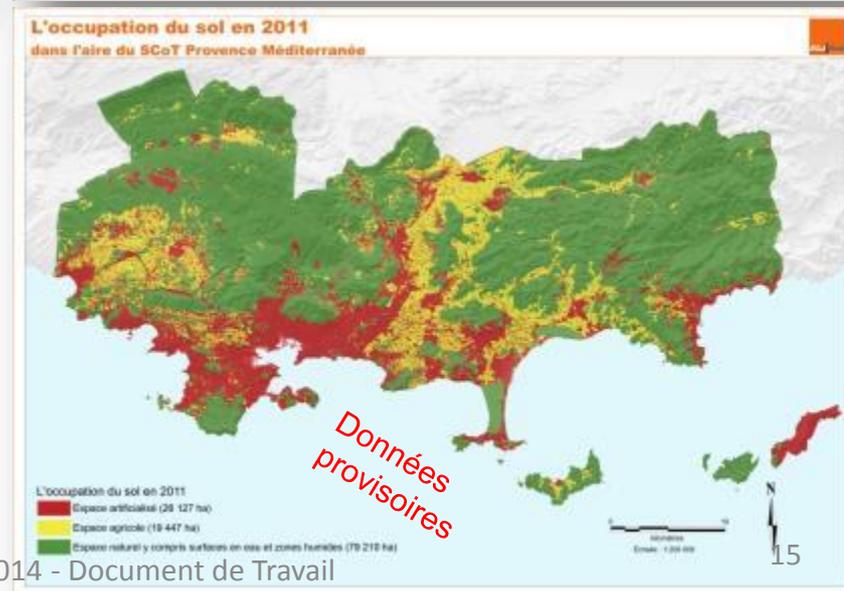
# Les évolutions règlementaires depuis 2009 : les principaux sujets

## Sujet 1 : la consommation d'espace



### Le travail d'analyse de l'occupation du sol

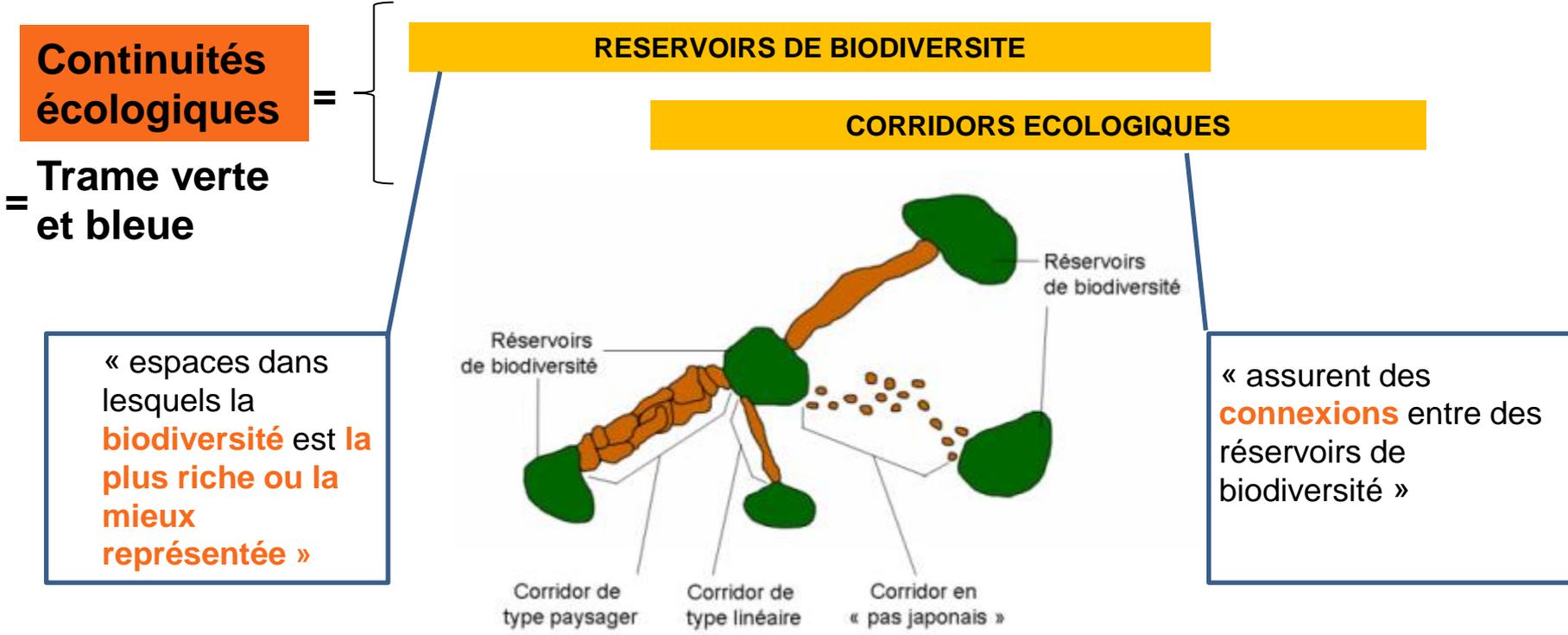
- Une étude lancée en 2012 sur photos aériennes 2011 et 2003
- Un contrôle qualité en cours



# Les évolutions réglementaires depuis 2009 : les principaux sujets

## Sujet n°2 : la biodiversité - la trame Verte et Bleue

Le code de l'urbanisme précise que les enjeux de préservation de la biodiversité , notamment à travers la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, doivent être intégrées dans les documents d'urbanisme,



# Les évolutions règlementaires depuis 2009 : les principaux sujets

## Sujet n°2 : la biodiversité - la trame Verte et Bleue



# Les évolutions réglementaires depuis 2009 : les principaux sujets

## Sujet n°3 : l'énergie, le climat

L 121-1: Les schémas de cohérence territoriale [...] déterminent les conditions permettant d'assurer [...] la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, la **maîtrise de l'énergie** et la **production énergétique à partir de sources renouvelables**, la préservation de la **qualité de l'air**.

• Le SCoT se dote d'une expertise par un bureau d'études pour :

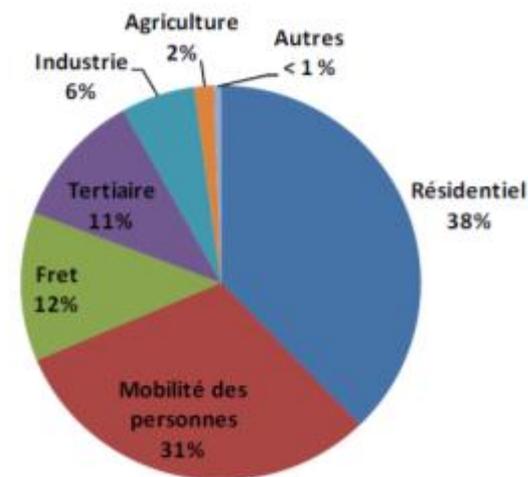
Apporter des éléments de connaissances et identifier des leviers d'actions pour une **moindre consommation** et **réduire la dépendance énergétique** du territoire

• **Contenu de l'étude**

**Phase 1 : Elaborer le bilan énergie-climat du territoire (Diagnostic) EN COURS**

- Bilan énergie-climat du territoire : consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables
- Analyse de la précarité et de la vulnérabilité des ménages et du territoire face au coût de l'énergie
- Analyse de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique

Source de consommation d'énergie finale dans le Var



Source : Profil énergie-climat du département du Var, *Energies demain*, 2010

# Les évolutions réglementaires depuis 2009 : les principaux sujets

## Sujet n°4 : la cohérence urbanisme – transport en commun

L 121-1: Les schémas de cohérence territoriale [...] déterminent les conditions permettant d'assurer [la] **diminution des obligations de déplacements motorisés** et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile;

L 122 1-5 le SCoT précise les conditions permettant de favoriser le développement de **l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs** ainsi que celles permettant le désenclavement par transport collectif des secteurs urbanisés qui le nécessitent.

Quelques exemples :

- Le **quartier Porte Marine à la Seyne-sur-Mer** (plus de 600 logements, une quinzaine de commerces) 500 mètres du centre-ville face à l'embarcadère des navettes maritimes;
- A **Toulon**, le projet « Axe des Gares » 1.000 logements / des bureaux / des équipements
- Le développement de l'opération « Avenue 83 » à **La Valette-du-Var**, 15.000 m<sup>2</sup> de logements et 36.000 m<sup>2</sup> de commerces le long de l'avenue de l'université, desservie par la ligne « U » (1 bus toutes les 10 min).



# Les évolutions règlementaires depuis 2009 : les principaux sujets

## Sujet n°5 : l'agriculture

### De nouvelles obligations pour les SCOT

- Le diagnostic est établi au regard des besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique.

### De nouvelles possibilités offertes aux SM SCOT

- Proposer au Préfet la délimitation de Zones Agricoles Protégées
- Mettre en place un Périmètre de Préservation et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

### D'autres dispositions concernant les PLU

- L'accord de la CDPENAF est requis lorsqu'un projet de PLU réduit de manière substantielle les surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP.
- Concernant les terres à vigne sous AOC, si le Préfet considère que cette réduction n'est pas substantielle, le projet de PLU doit motiver cette réduction.
- Dans les zones N et A des PLU, tout changement de destination des bâtiments est soumis à avis conforme de la CDPENAF

### Une étude obligatoire pour certains projets publics ou privés ayant des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole

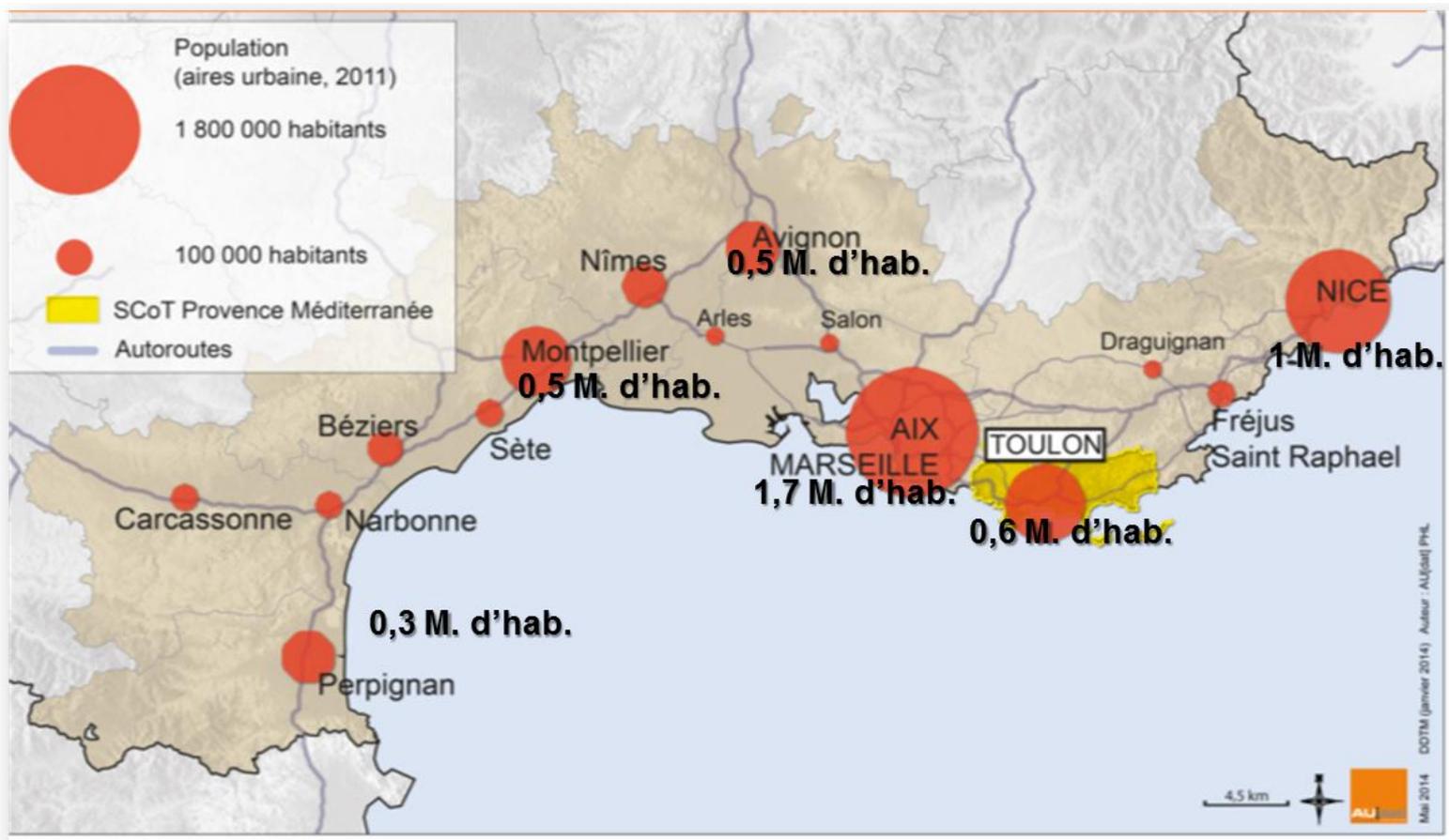
1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision?

2/ Les évolutions règlementaires depuis 2009 :  
les principaux sujets

**3/ Les évolutions du territoire depuis 2009 : les  
grands constats**

# Les évolutions du territoire depuis 2009 : les grands constats

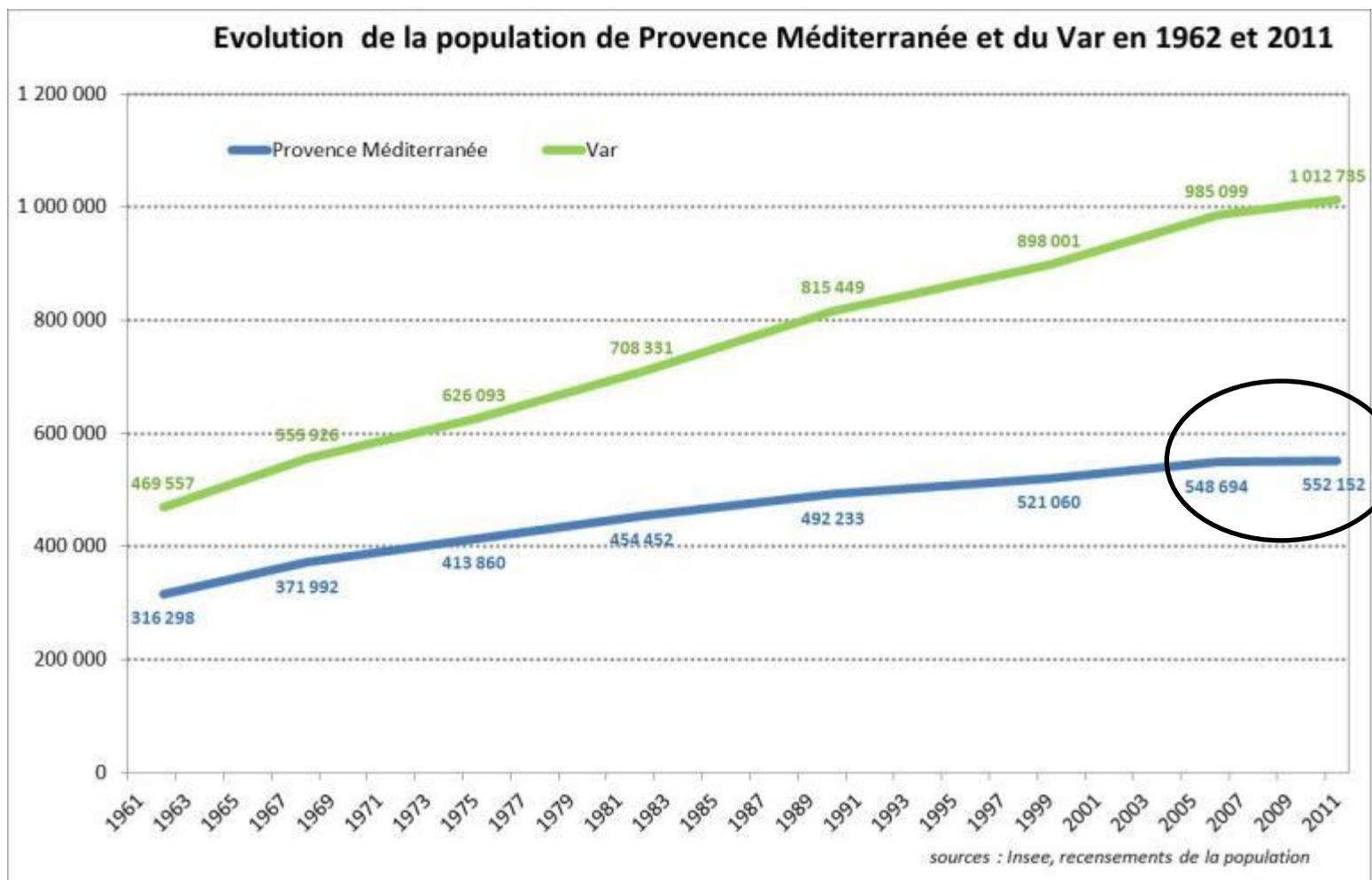
Positionnement régional : en 2011, L'aire toulonnaise, 3<sup>ème</sup> aire urbaine de l'arc méditerranéen français



# Evolutions du territoire depuis 2009 : les grands constats

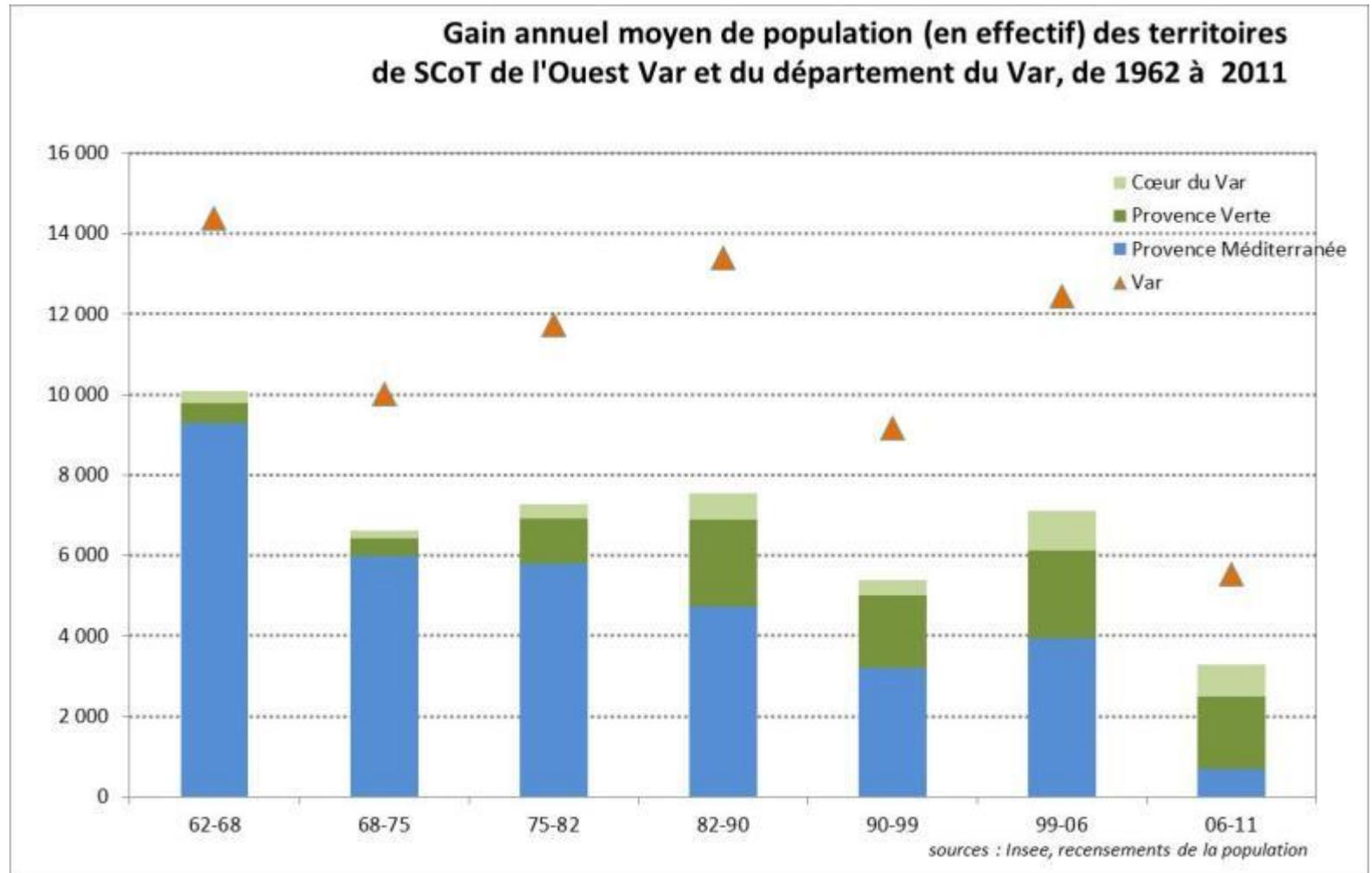
## Démographie: un net ralentissement de la croissance

*Des pertes de population en cœur d'agglomération et sur le littoral*



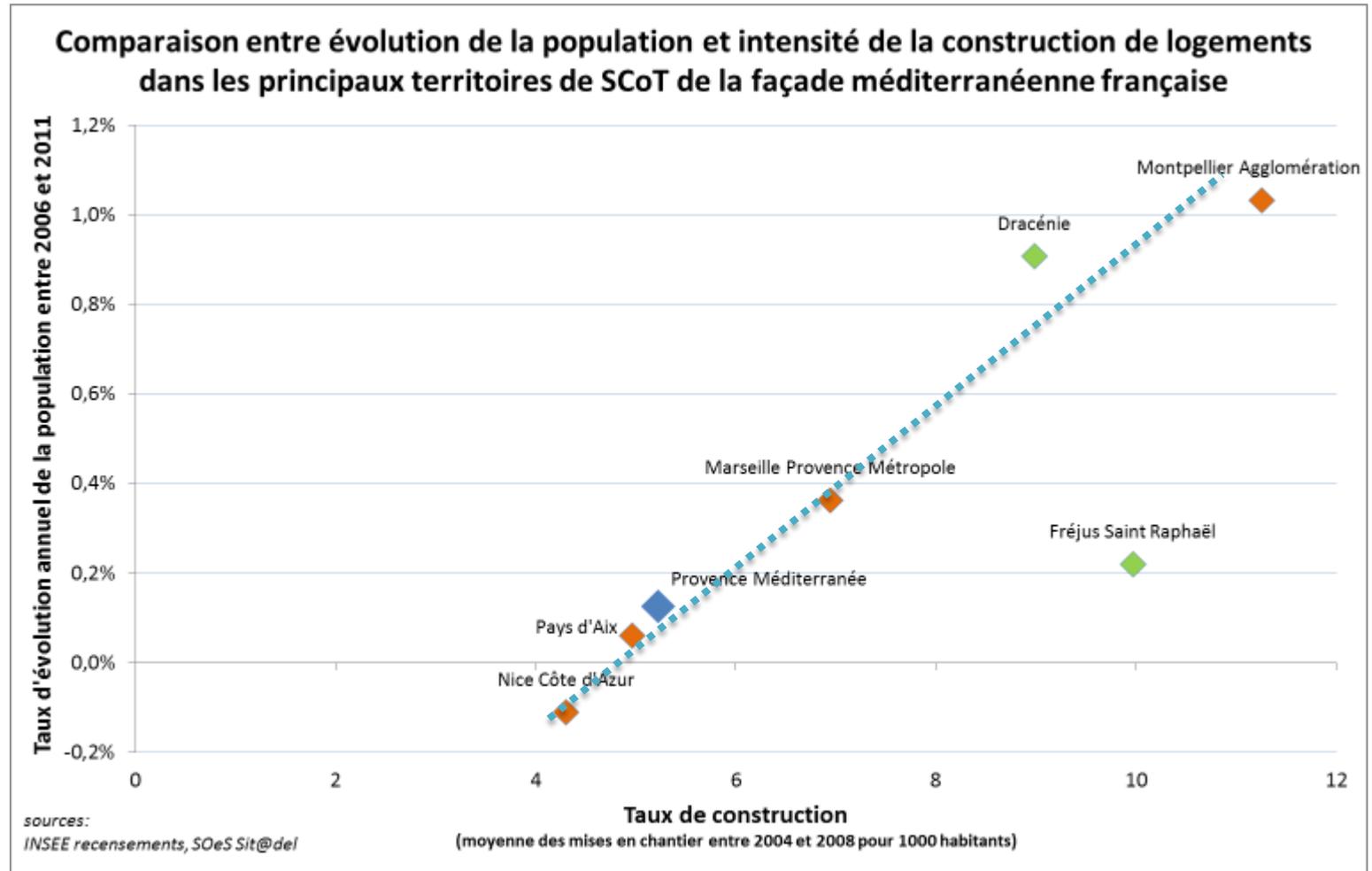
## Démographie: poursuite du report de la croissance sur le moyen-Var

*Des territoires trois fois moins peuplés ont accueilli 5 fois plus de nouveaux habitants que PM*



# Les évolutions du territoire depuis 2009 : les grands constats

## Logements : corrélation entre production de logement et évolution de la population



## Economie : un territoire essentiellement tertiaire

La zone d'emplois de Toulon connaît un taux de chômage (11,1%) moins marqué que dans le Var ou en Paca

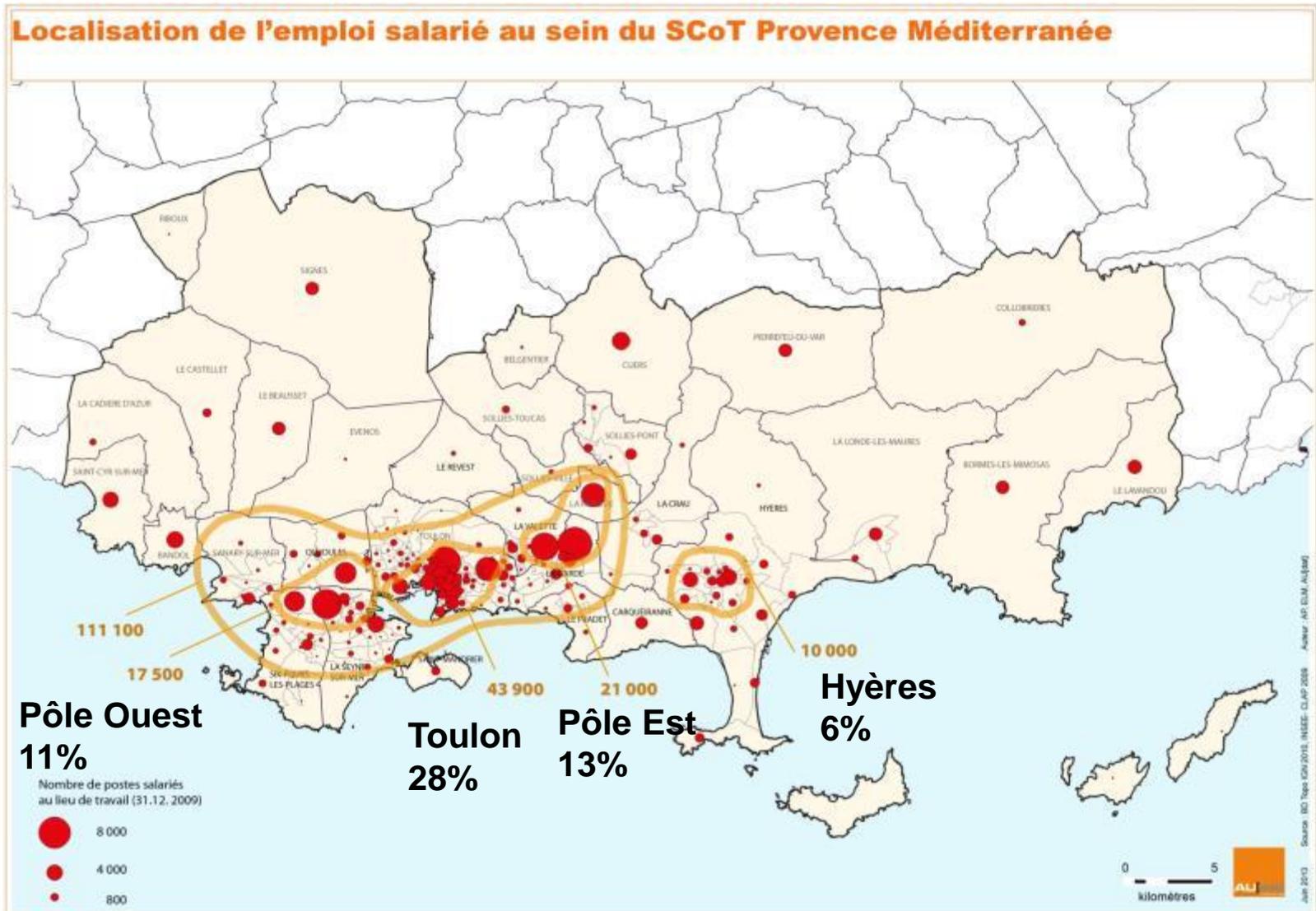
Les 2/3 de l'emplois sont regroupés en 6 grands secteurs (+ de 10.000 emplois):

|  |       |   |                  |
|--|-------|---|------------------|
| 1. L'administration publique<br>(30% dont 13% Défense) : | } 50% | ↘ | - 1.732 salariés |
| 2. Le commerce (12%) :                                   |       | → |                  |
| 3. Les emplois privés<br>de la santé (8%)                |       | ↗ | + 2.300 salariés |
| 4. La construction (5,5%)                                |       | → |                  |
| 5. Le service aux entreprises (5%)                       |       | ↘ | - 630 salariés   |
| 6. L'industrie (5%)                                      |       | → |                  |

Un secteur en forte croissance : hébergement et restauration : **+ 630 emplois**

# Les évolutions du territoire depuis 2009 : les grands constats

## Economie : 73% de l'emploi concentré dans le cœur d'agglomération



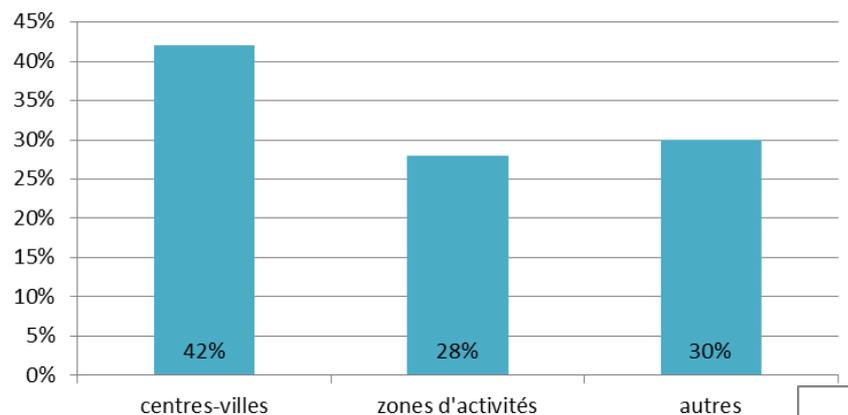
## Economie : dynamique des grandes localisations

|  | Localisation constatée des emplois  | Dynamique de construction de locaux observée   |
|--|---|--|
| <b>Tertiaire<br/>(hors<br/>commerce)</b> | <b>Concentration dans le cœur d'agglo<br/>(72%)<br/>Poids important de Toulon</b>   | <b>Renforcement de Toulon<br/>Développement du pôle Ouest surtout – pôle<br/>Est également<br/>Développement de Signes et de Cuers</b> |
| <b>Commerce</b>                          | <b>Concentration dans le cœur d'agglo<br/>(71%), surtout dans les pôles Est et<br/>Ouest (2/3)<br/>Poids de Hyères (11%).</b> | <b>Renforcement du pôle Ouest<br/>Développement littoral dans une moindre<br/>mesure</b>   |
| <b>Industrie/<br/>Artisanat</b>          | <b>Concentration le cœur d'agglo (71%)<br/>Poids de Toulon</b>  | <b>Logique centrifuge<br/>Développement dans les pôles Est et Ouest, à<br/>Signes et à Cuers.</b>                                      |

# III. Evolutions du territoire depuis 2009 : les grands constats

## Localisations des emplois et commerces sur le territoire

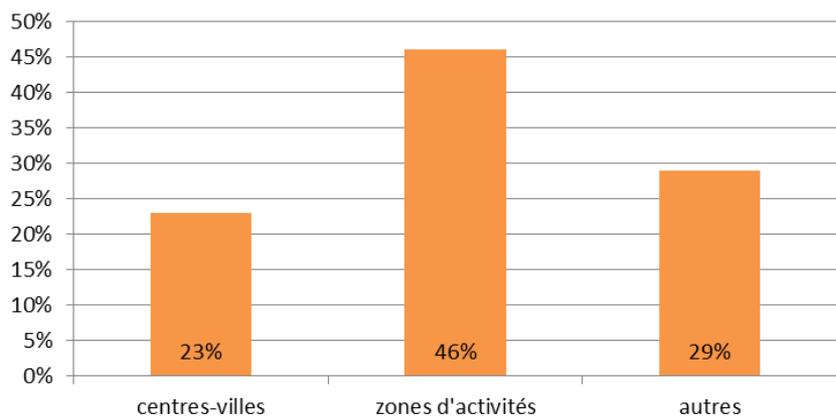
### Répartition des emplois en 2013



- Les centralités urbaines et villageoises restent les principales concentrations d'emplois
- Les zones d'activités concentrent moins de 30% des emplois
- Près d'1/3 des emplois sont dans le tissu urbain / périurbain, notamment le long d'axes routiers

- Les centres-villes concentrent plus de 20 % des commerces
- Les commerces sont essentiellement dans les zones d'activités périphériques
- Près d'1/3 des commerces sont dans le tissu urbain / périurbain, notamment le long d'axes routiers

### Répartition des commerces en 2013



## Agriculture : un secteur fortement identitaire du territoire

### La viticulture :

- 900 exploitations - 8.200 ha – 3 AOC – part importante de production de rosé
- Marché porteur malgré une concurrence importante
- Maintien « relatif » de la capacité de production sur le territoire (-7% de la SAU)



### L'horticulture :

- 440 exploitations - 500 ha (44% sous serre) - Bassin hyérois - 1<sup>er</sup> bassin horticole français
- Une filière structurée autour du marché aux fleurs, qui concerne 4 000 personnes – forte Valeur Ajoutée
- Une filière qui rencontre des difficultés (concurrence – baisse de la production - -20% de la SAU horticole entre 2000 et 2010)



### L'arboriculture :

- Olives – 550 ha - fort développement (+60% entre 2000 et 2010) – AOC
- Figes -190ha en 2010, Châtaignes (autour de Collobrières)

### Légumes : 290 ha

- Baisse de 13% de la SAU entre 2000 et 2010, Importance des petites unités foncières, morcelées, enclavées
- Grand bassin de consommation (équivalent de 5 000 ha de fruits et légumes locaux par an)

**Autres : Canne de Provence, liège, miel, plantes aromatiques, volailles, brebis, d'escargots...**

**Et globalement : développement des circuits courts**

## Le tertiaire – le tourisme, un pilier de l'économie locale

### Le Var : premier département touristique de France en nombre de nuitées

- 4 millions de touristes en 2011 au sein du SCoT PM pour 553 000 résidents
- Durée moyenne des séjours : 7,5 jours (+1,4 jours par rapport à 2010)
- 50% des séjours ont lieu l'été (28% au printemps et 13% à l'automne)
- Un tourisme principalement tourné vers les activités balnéaires, nautiques,...

Une croissance très marquée entre 2011 et 2012 du nombre de croisiéristes (+52% d'escales) et de passagers (+40%) dans le territoire du SCOT

### Un impact économique important...

- 1,5 milliards d'euros de dépenses directes sur Provence Méditerranée (soit 7% du PIB)
- 7% des emplois du SCoT PM (soit 15 350) sont des emplois en partie touristiques (hôtels, campings, cafés, restaurants, commerces non alimentaires...)
- une augmentation de 11% des emplois touristiques entre 1990 et 2010

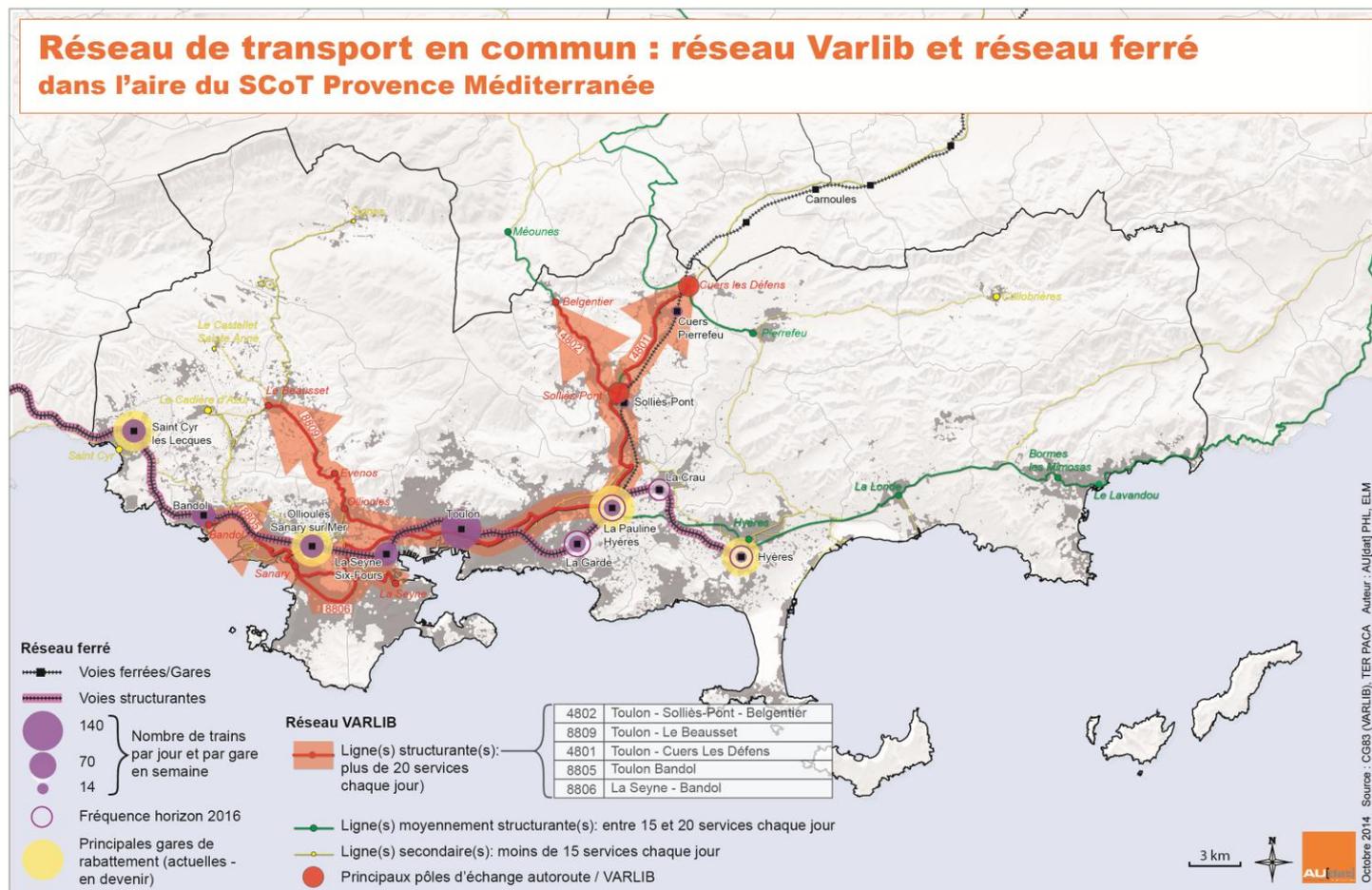


# Les évolutions du territoire depuis 2009 : les grands constats

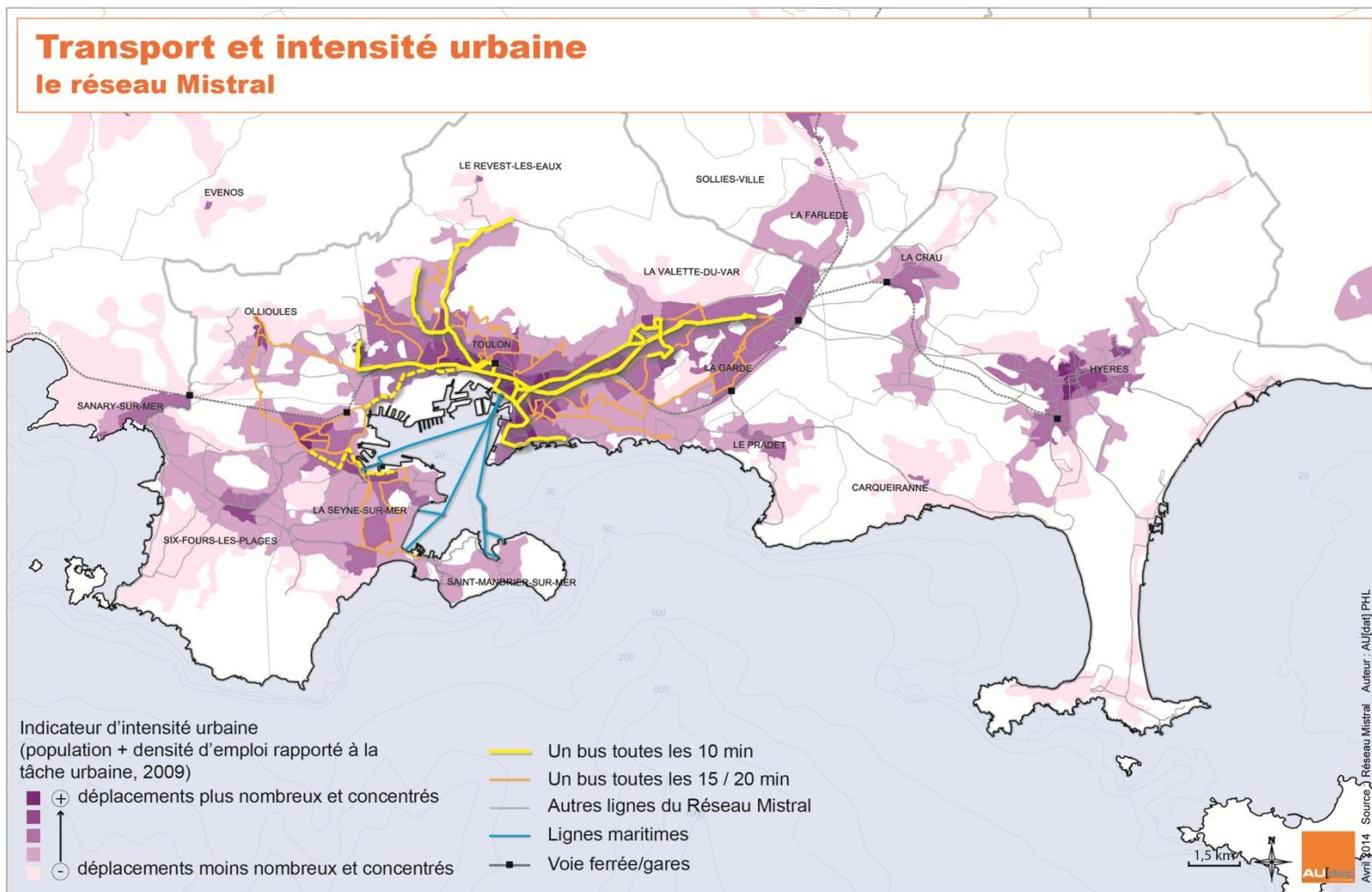
## Déplacements: une inflexion des comportements en matière de déplacements

- **La motorisation des ménages progresse moins vite:** + 22% de 1999 à 2006, mais seulement +3,5% de 2006 à 2011. A noter qu'environ 45.000 ménages (18% des ménages) n'ont pas de voiture;
- **Les distances s'allongent peu** (+1km en moyenne de 1999 à 2009);
- **Le trafic se stabilise** sur les grands itinéraires : +0,5% de 2008 à 2010 sur l'A50; stagnation sur le réseau départemental (RD98, RD 559, RD 26, RD 11, ...);
- **Voire diminue** : -0,27% sur l'A57, -1,2% sur l'A570;
- **La part modale de la voiture diminue dans le cœur d'agglomération** notamment au profit de la marche et des deux roues motorisés. La part modale des transports en commun augmente.

# Les évolutions du territoire depuis 2009 : les grands constats



# Les évolutions du territoire depuis 2009 : les grands constats



**LA SUITE ...**

- **Finalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement début d'année**
- **Démarrage des commissions « PADD / DOO » début d'année 2015**
- **Arrêt fin 2015 / début 2016**
- **Enquête publique en 2016**

### Article 4 :

**D'ADAPTER** la concertation au nouveau champ de la révision du SCoT, sans remise en cause des modalités précédemment définies et **D'ADOPTER** la rédaction suivante :

- Site internet permettant une information continue sur l'élaboration du SCoT et de son chapitre individualisé valant schémas de mise en valeur de la mer.
- Mise à disposition d'un dossier d'information et d'un registre au siège du Syndicat Mixte.
- Organisation d'une exposition.
- Organisation de réunions publiques.
- Organisation d'ateliers thématiques de la concertation réunissant des acteurs, et experts ainsi que, pour le chapitre individualisé, des usagers de la Mer.
- Edition et diffusion d'un bulletin d'information sur support papier et téléchargeable sur le site [www.scot-pm.com](http://www.scot-pm.com).

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**